

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril, à quatorze heures, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du **16/04/2021**, s'est réuni à la salle des fêtes d'Issepts, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

<u>Membres en exercice</u>	47
<u>Membres présents</u>	28
<u>Membres absents et excusés</u>	21

Membres présents : MMES Bataille Laurence, Bennet Mireille, Bessède Claudine, MM Andrieu Daniel, Andrezejewski André, Bayle Patrick, Béco Antoine, Daynac Denis, Enjalbert Patrice (représente Simon Marc), Four Jean-Marc, Gayral Damien, Hammerschmidt Harry, Lacombe Jean-Claude, Lacroix Jean-Marc, Lagarrigue Jean-Claude, Laville Benoît, Laviollette Christian, Neveux Jean-Michel, Pipart Eric, Pleimpont Gilles, Poujade Dominique, Pradines Fabrice (représente Riffié Jean-François), Serrau Martial, Soret Pierre, Tapie Fernand, Thers Francis, Valette Hervé, Vistour Didier

Membres absents excusés : MMES Janicot Christiane (excusée), Labrousse Carral Valérie (excusée), Rauffet Sylvie (excusée et pouvoir à Pradines Fabrice), MM Andurand Jacques (absent), Boussac Thierry (absent), Calmon Patrick (absent), Canal Serge (absent), Cassan Patrick (absent), Goudounesque André (excusé), Lacaze Adrien (excusé), Magal Jonhny (excusé), Mazarguil Michel (absent), Mazeyrac Jean-Charles (absent), Riffié Jean-François (représenté par Pradines Fabrice), Rochette Philippe (absent), Serres Stéphane (absent), Simon Marc (représenté par Enjalbert Patrice), Soussirat Fabien (absent), Sylvestre Michel (absent), Teulet Sébastien (excusé), Vermeil Rémi (absent)

### 1) Approbation PV du 02/02/2021

Chaque délégué étant en possession d'un exemplaire et ayant pris connaissance du PV, ce dernier est soumis à l'approbation du Comité Syndical par les membres présents lors cette réunion. Approbation à l'unanimité

### 2) Délégation du Service Public (DSP) d'eau potable : élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Lors du comité syndical du 02 février dernier, les membres présents ont délibéré favorablement pour la délibération précisant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre de la DSP pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte du LIMARGUE ET SEGALA doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Il informe l'assemblée qu'il convient d'élire les membres de la commission d'ouverture des plis présidée par le Président et qui se compose de **5 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants**.

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC  
☎ 05 65 33 44 40  
✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Messieurs Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude et Riffle Jean-François ont déposé leur candidature en tant que délégués titulaires.

Lors de la réunion du bureau du 02 mars dernier, il a été proposé de compléter cette commission par la candidature des membres suivants : Mme Rauffet Sylvie, M Daynac Denis (délégués titulaires) et Mme Bataille Laurence, MMS Béco Antoine, Andrieu Daniel, Thers Francis et Tapie Fernand (délégués suppléants).

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, il est procédé à l'élection.

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste titulaires : Mme RAUFFET Sylvie M DAYNAC Denis, M LACOMBE Jean-Claude, M LAGARRIGUE Jean-Claude, M RIFFLÉ Jean-François

Liste suppléants : Mme BATAILLE Laurence, M ANDRIEU Daniel, M BÉCO Antoine, M TAPIE Fernand, M THERS Francis

## Election des titulaires

<u>Nombre de votants</u>	29
<u>Suffrages exprimés</u>	29

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

**Mme RAUFFET Sylvie M DAYNAC Denis, M LACOMBE Jean-Claude, M LAGARRIGUE Jean-Claude, M RIFFLÉ Jean-François, délégués titulaires**

## Election des suppléants

<u>Nombre de votants</u>	29
<u>Suffrages exprimés</u>	29

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

**Mme BATAILLE Laurence, M ANDRIEU Daniel, M BÉCO Antoine, M TAPIE Fernand, M THERS Francis, délégués suppléants**

Monsieur Pleimpont informe l'assemblée que le contrat d'affermage de Vallée du Célé dont l'échéance est au 31/12/2025, ce dernier va faire l'objet d'une diminution de 2 ans pour arriver à échéance au 31/12/2023 et que des pénalités seront donc appliqués par le délégataire. Il demande au comité syndical leur avis. Ce dernier est favorable à l'unanimité.

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

### 3) Travaux de renouvellement du réseau AEP sur la commune de Laurettes : délibération pour choix entreprise et autoriser le Président à signer le marché

Présentation du rapport des analyses des offres par M Marcilly, SYDED.

La consultation des candidatures et des offres a été lancée le 19 février 2021 pour un retour le 12 mars 2021.

4 plis ont été reçus dans les délais (0 hors délais)

Le montant avec offre PVC a été estimé à 165 000 € HT et offre fonte à 178 000 € HT.

Les offres sont les suivantes :

	Offre PVC (HT)	Offre FONTE (variante) (HT)
STAP	168 986.00 €	179 742.00 €
QUERCY ENTREPRISE	195 769.80 €	206 474.80 €
CAPRARO	201 251.70 €	216 846.70 €
SARL TTPR	289 856.00 €	279 956.00 €

Monsieur Marcilly rappelle les critères retenus pour le jugement des offres :

- Prix des prestations Pondération à 60%
- Valeur technique Pondération à 40%

Au vu des points attribués, la STAP se classe en 1<sup>ère</sup> position pour l'offre de base (PVC) d'un montant de 168 986.00 € HT et en 2<sup>ème</sup> position pour l'offre variante (fonte) d'un montant de 179 742.00 € HT.

Quercy Entreprise se classe en 3<sup>o</sup> (offre de base) et 5<sup>ème</sup> position (variante) avec des montants respectivement de 195 769.80 € HT et 206 474.80 € HT, Capraro 4<sup>o</sup> (offre de base) et 6<sup>ème</sup> position (variante) avec des montants de 201 251.70 € HT et 216 846.70 € HT et TTPR 7<sup>o</sup> (offre de base) et 8<sup>o</sup> position (variante) avec des montants de 289 856.00 € HT et 279 956.00 € HT.

Il est donc proposé au comité syndical de se prononcer sur le choix de l'offre (de base ou variante) et de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide (28 voix pour, 1 abstention) :

- De retenir l'offre de l'entreprise STAP pour la variante 1 (conduites en fonte) pour un montant de 179 742.00 € HT soit 215 690.40 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et tous les documents s'y rapportant,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La DETR déposée pour ce dossier a été attribuée pour un montant de 51 440 € (30%).

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC  
☎ 05 65 33 44 40  
✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Monsieur Marcilly fait état de l'avancement du dossier de Lacabroulie concernant le renforcement et le renouvellement du réseau AEP (6 500 ml) dont le projet est finalisé à 80%.

Le président informe l'assemblée qu'il sera présenté lors d'un prochain comité.

De la DETR a été attribuée pour ce dossier (265 860 €).

## **4) Raccordement des communes de Comiac et Lamativie au réseau du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala**

Monsieur le Président fait part de la demande de la commune de Sousceyrac-en-Quercy. Cette dernière, par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2021, sollicite le raccordement des communes de Comiac et Lamativie au réseau du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) accepte la demande de raccordement des communes déléguées de Comiac et Lamativie au réseau du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce raccordement et à signer tous les documents s'y rapportant.

Il fait part de la réunion qui s'est tenue à Gorses avec la Mairie de Gorses, le SM du Limargue et Ségala, la SAUR, le SYDED, les services de l'ARS et l'association syndicale libre (ASL) de Gorses pour discuter de la situation de la ASL de Gorses et de régler les litiges réguliers entre les 2 collectivités et de régulariser la situation administrative et sanitaire.

- Environ 100 abonnés,
- Un statut non conforme,
- Branchement sur le Ségala Oriental,
- Aucune vidange effectuée,
- Mauvaises analyses de l'ARS,
- Nouvelle réunion à prévoir avec tous les abonnés de ce syndicat,
- Travaux par l'ASL pour mise aux normes ou raccordement intégral par le SM du Limargue et Ségala,
- Pose d'un débitmètre et d'une vanne purge

Il informe l'assemblée que les communes de Terrou, du Bouyssou et Lissac et Mouret sont dans « le collimateur » des services de l'ARS.

Toute collectivité qui souhaite intégrer le SM du Limargue et Ségala fera l'objet d'une étude et la position sera prise en réunion de bureau.

## **5) Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président rappelle que, présenté au comité syndical avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements envisagés, de la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et doit faire l'objet d'un vote.

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021,
- Adopte le débat d'orientations budgétaires 2021 sur la base du rapport ci-annexé.

## 6) Approbation compte administratif et compte de gestion 2020 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA dont le résultat de clôture s'élève à **677 080.32 €**.

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le receveur syndical n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les comptes de gestion des syndicats AEP PADIRAC, LIVERNON et VALLEE DU CELE ont été soldés en 2020 suite à la dissolution de ces syndicats et les comptes transférés sur le SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA. Il convient de les approuver.

### Nombre de votants : 29

Après en avoir délibéré, le conseil syndical (vote pour 29) approuve le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA et les comptes de gestion du receveur syndicat pour l'exercice 2020 des syndicats AEP PADIRAC, LIVERNON et VALLEE DU CELE.

Après avoir soumis au vote le compte de gestion 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA, le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| • Dépenses                      | 1 264 210.14 € |
| • Recettes (avec excédent 2019) | 2 626 217.38 € |

### Investissement

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • Dépenses (avec déficit 2019) | 2 421 946.02 € |
| • Recettes                     | 1 737 019.10 € |

### Reste à réaliser à reporter

- |            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 198 482.00 € |
|------------|--------------|

### Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

- |                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| • Section de fonctionnement | 1 362 007.24 €      |
| • Section d'investissement  | - 684 926.92 €      |
| <b>TOTAL</b>                | <b>677 080.32 €</b> |

Monsieur Pleimpont Gilles, Président, quitte la salle.

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC  
☎ 05 65 33 44 40  
✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

## Nombre de votants : 28

Monsieur Lagarrigue Jean-Claude, désigné Président de séance, soumet le compte administratif 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA au vote.

Le comité syndical (vote pour : 28) approuve le compte administratif 2020 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA.

## 7) Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir examiné le compte administratif du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE et SEGALA, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 362 007.24 €**,

Le comité syndical, (vote pour 29), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

• Résultat exercice fonctionnement	- 38 827.53 €
• Résultat exercice fonctionnement antérieur	1 400 834.77 €
• <b>Cumul fonctionnement</b>	<b>1 362 007.24 €</b>

**Résultat à affecter** **1 362 007.24 €**

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

• Cumul investissement	- 684 926.92 €
• Restes à réaliser	- 198 482.00 €
• Besoin de financement	- 883 408.92 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 883 408.92 €</b>

### **AFECTATION**

<b>Affectation en réserves R 1068</b>	<b>883 408.92 €</b>
<b>Report en exploitation au compte R 002</b>	<b>478 598.32 €</b>

## 8) Approbation budget primitif 2021

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 qui se résume comme suit :

• Fonctionnement dépenses et recettes	2 343 628.32 €
• Investissement dépenses et recettes	8 175 493.74 €

Il invite le comité syndical à délibérer sur ce projet de budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, (vote pour 29) approuve le budget primitif 2021 du Syndicat du Limargue et Ségala.

# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC

☎ 05 65 33 44 40

✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

## 9) Durée d'amortissement des immobilisations

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau et d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement. Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| • Biens inférieurs à 1 000 €             | 1 an   |
| • Agencements et aménagement de terrains | 15 ans |
| • Matériel informatique et mobilier      | 5 ans  |
| • Canalisations                          | 30 ans |
| • Matériel spécifique                    | 10 ans |
| • Ouvrages                               | 40 ans |

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) décide d'appliquer ces durées d'amortissement à compter de l'exercice 2021 comme exposé ci-dessus.

## 10) Versement indemnités 2020 de M Pégourié, ancien Président du SIAEP des Causes de Gréalou

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la dissolution du SIAEP des Causes de Gréalou intervenue très rapidement après le vote de leur budget, le paiement des indemnités annuelles 2020 d'un montant de 1 000 € attribuées à M Gabriel Pégourié, ancien Président du SIAEP des Causes de Gréalou, n'a pu être effectué par le dit syndicat. En effet, à sa dissolution, le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala se substitue au syndicat qu'il a intégré.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour octroyer à M Gabriel Pégourié les indemnités d'un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) décide d'attribuer à Monsieur Gabriel Pégourié la somme de 1 000 € correspondant aux indemnités 2020 et charge Monsieur le Président d'en effectuer le paiement sur le budget du Syndicat Mixte et Ségala.

## 11) Remboursement des frais de secrétariat du SIAEP des Causes de Gréalou à la commune de Gréalou

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la dissolution du SIAEP des Causes de Gréalou intervenue très rapidement après le vote de leur budget, le versement des frais de secrétariat du syndicat sur le budget communal d'un montant de 1 000 € n'a pu être effectué par le-dit syndicat. En effet, à sa dissolution, le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala se substitue au syndicat qu'il a intégré.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour verser à la commune de Gréalou la somme de 1 000 €.



# SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

Siège : MAIRIE  
46500 PADIRAC  
☎ 05 65 33 44 40  
✉ [sicom.eaux.padirac@orange.fr](mailto:sicom.eaux.padirac@orange.fr)

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) décide de verser à la commune de Gréalou la somme de 1 000 € correspondant au remboursement des frais de secrétariat du syndicat dissous et charge Monsieur le Président d'en effectuer le paiement sur le budget du Syndicat Mixte et Ségala.

## **12) Facturation à la Mairie de Miers des titres de la redevance assainissement 2021 de leur commune émis par nos services au sein de leur collectivité**

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors de la réunion de bureau du 20 avril dernier, il a soumis la demande de la Mairie de Miers qui nous sollicitait pour effectuer au sein de leur collectivité les titres de la redevance assainissement de leur commune pour l'année 2021. Le bureau a émis un avis favorable et a proposé de fixer à 2.50 € par facture émise la prestation réalisée par le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala. Cette proposition sera soumise à la Mairie de Miers.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 29) valide la proposition faite lors de la réunion de bureau, dit que la prestation de 2.50 € par facture émise sera facturée par le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la commune de Miers sur production d'un justificatif et charge Monsieur le Président de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **13) Questions diverses**

- Mayrinhac Lentour (secteur de Busqueille) : M Darnis, propriétaire d'un bâtiment (grange) souhaite le vendre. Afin de pouvoir obtenir un CU, le terrain doit être desservi en eau potable. Les 7 abonnés de ce secteur sont desservis par une source. Lors de la réunion des membres du bureau, ces derniers ont émis un avis défavorable à la desserte (montrant des travaux environ pour un branchement : environ 40 000 €).
- Carayac : l'alimentation d'une maison d'habitation est prise en charge par la SAUR via un surpresseur.
- Grèzes : une canalisation devait être déplacée sous une usine (coût : 18 000 €) et finalement la mise en place de 2 vannes a été faite.
- Loubressac (la Balme) : le coût de déplacement de conduites est d'environ 45 000 € HT au lieu des 57 000 € HT initialement prévus.